

Université : quand la recherche s'intéresse au monde carcéral

Le modèle des "prisons ouvertes" est au cœur d'un programme piloté par l'équipe méditerranéenne de recherche juridique de l'Université de Corse. En partenariat avec l'administration pénitentiaire et dans un cadre international

La présence du centre de détention de Casabianda sur le territoire insulaire est incontestablement à l'origine de la démarche. Un établissement organisé selon le modèle de "prison ouverte" qui a convaincu le professeur André Giudicelli, chercheur en droit privé et en sciences criminelles à l'Université de Corse, d'engager son équipe méditerranéenne de recherche juridique dans un programme ambitieux.

L'établissement carcéral de la commune d'Aleria va en effet servir de base à des travaux qui viennent d'être officiellement lancés. La "prison ouverte" peut-elle sortir de la marge pour s'orienter vers une normalisation dans l'univers carcéral? Telle est la grande question que posent aujourd'hui les chercheurs. En observant d'abord Casabianda, un cas unique, le constat a été une incontestable source de motivation. "C'est en effet la seule "prison ouverte" en France, rappelle le professeur Giudicelli, même si d'autres établissements s'en rapprochent, notamment le centre de détention de Mauzac, en Haute-Garonne".

Mais au-delà d'un seul établissement, du fait d'en connaître toutes les spécificités, l'idée est bien sûr d'élargir la réflexion, laquelle pourrait ouvrir la voie à une évolution du monde carcéral français, voire à une réforme par laquelle la "prison ouverte" serait, ou pas, d'abord considérée comme une solution à la crise. Il est vrai que les prisons françaises font plus que jamais débat, surchargées, souvent jugées inadaptées aux enjeux dans lesquels la question de la réinsertion est incontournable. "Voilà pourquoi nos travaux vont se dé-

rouler en partenariat avec la sphère ministérielle. Nous bénéficions du soutien officiel du service des études et de la recherche de la direction de l'administration pénitentiaire, explique le directeur de laboratoire cortenais, sans oublier de préciser la dimension internationale dans une optique de recherche comparée. "Des spécialistes venus de plusieurs pays européens vont travailler avec nous".

Sur le site de Casabianda, où les chercheurs se sont rendus jeudi dernier, avant de revenir sur le campus universitaire de Corte vendredi pour une journée de travail, ce cadre scientifique international était d'ores et déjà en place (lire par ailleurs).

L'intérêt d'un cadre scientifique comparé

Christophe Adam, professeur de psycho-criminologie à l'Université libre de Bruxelles, n'est pas le moins intéressé. "La Belgique est concernée par ce modèle des "prisons ouvertes", confie le criminologue-clinicien.

Nous en avons deux, mais je pense que le modèle a vocation à se développer. C'est pourquoi il est intéressant de s'arrêter sur un état des lieux, de voir comment les choses ont évolué, sans oublier que chaque prison a ses spécificités. La recherche comparée permet justement la convergence de plusieurs expériences en la matière."

Au bout de deux journées, le regard de Christophe Adam a déjà aiguisé sa réflexion, laquelle met déjà à profit ce cadre comparé. "En Belgique, nous avons eu l'affaire Dutroux, par exemple. Il était tout à fait inconcevable, chez nous, d'envisager la détention de Marc Dutroux



De gauche à droite: Marco Venturoli, docteur à l'Université de Ferrara; Christophe Adam, professeur en psycho-criminologie à l'Université libre de Bruxelles; André Giudicelli, directeur de l'équipe méditerranéenne de recherche juridique de l'Université de Corse; Tapio Lappi-Seppala, professeur de droit pénal et de criminologie à l'Université d'Helsinki; Alessandro Bernardi, professeur émérite de droit pénal à l'Université de Ferrara.

/PHOTO JOSÉ MARTINETTI

dans une "prison ouverte". À Casabianda, pourtant, au regard des statistiques, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de détenus aux profils particuliers, condamnés pour des faits graves..." Un paradoxe qui permet de souligner que le centre de détention de la Plaine orientale a fait son chemin malgré tout, sans défrayer la chronique. "C'est peut-être le contexte corse, l'insularité", suppose le chercheur belge qui considère que le modèle de Casabianda ne serait pas possible dans son pays. Mais le psychologue de formation étaye l'analyse. "On prend toujours en compte les faits qui ne sont pas toujours révélateurs d'une personnalité. Il faut savoir aussi se détacher d'une lecture juridico-juridique pour rencontrer les gens. Sous des allures anodines peuvent se cacher des personnalités problématiques, et l'inverse."

André Giudicelli souligne volontiers, par ailleurs, l'intérêt de ces travaux internationaux dans leur caractère interdisciplinaire. "L'apport de ces compétences est capital, nous sommes d'abord des juristes."

Pour le professeur de l'Université de Corse, il importe aussi de profiter d'un contexte gouvernemental favorable. "Celui d'une politique ministérielle annoncée dans le cadre de la préparation de la loi de programma-



Le centre de détention de Casabianda, à Aleria, une base de travail pour une recherche ambitieuse.

/ARCHIVES J.F.

tion d'une réforme. La garde des Sceaux a notamment annoncé la construction de nouveaux établissements pénitentiaires, et elle n'a pas écarté la possibilité, dans ces projets, de prévoir des "prisons ouvertes". La seule dénomination et l'importance de ces guillemets interrogent déjà le chercheur qui n'a aucune peine à capter la matière nécessaire à ces travaux.

Dans un contexte de durcissement de la politique pénale

"Après du grand public,

cette dénomination peut laisser penser qu'il ne s'agit même pas d'une prison. Les détenus y exécutent pourtant une peine, certes, selon certaines modalités, basées sur la confiance, une discipline consentie et un cadre de travail ou d'études. Par ailleurs, poursuit André Giudicelli, on parle de Casabianda comme d'une "prison ouverte", mais au regard des textes applicables, notamment le code de procédure pénale, Casabianda apparaît parmi les 24 centres de détention français, sans pour autant y être distingué par ses spécificités. Il y a

des clarifications à apporter à ce niveau sur lequel nous pouvons également être utiles."

Une solution, ou pas, à la crise? "Nous devons tout envisager, y compris les enseignements selon lesquels il s'agit d'un modèle du passé dans un contexte qui est aussi celui du durcissement de la politique pénale. Nos travaux vont peut-être démontrer, à l'inverse, que le modèle mérite d'être développé au service de la réinsertion."

La recherche a deux bonnes années pour apporter des réponses.

NOËL KRUSLIN

L'expo "Dos au mur" en guise d'illustration

Le hasard a bien fait les choses à la bibliothèque de l'Université de Corse où une exposition extrêmement liée à la thématique ciblée par les chercheurs vient d'être inaugurée. Elle est consacrée aux photographies de Raphaëlle Duroselle, photographe, journaliste et plasticienne dont les clichés témoignent de ses rencontres avec les détenus de deux "prisons ouvertes" en Finlande, et avec ceux de Casabianda.

Intitulée "Dos au mur : l'enfermement en prison ouverte", cette exposition a ainsi marqué l'ouverture du programme de recherche en présence des scientifiques. Elle sera proposée aux heures d'ouverture de la BU jusqu'au 20 janvier.

N.K.

De grands spécialistes, de la Finlande à la Grèce

En Finlande, Tapio Lappi-Seppala est considéré comme une référence de la recherche en criminologie. Professeur à l'Université d'Helsinki, il travaille dans un pays où les "prisons ouvertes" sont aussi nombreuses que les autres. Le scienti-

fique finlandais s'est volontiers rapproché de l'Université de Corse pour prendre part à ce programme international. Avec d'autres collègues venus d'autres pays.

Parmi eux, l'Italien Alessandro Bernardi. Professeur émérite de

droit pénal à l'Université de Ferrara, il continue à diriger des travaux de recherche. Son collègue le docteur Marco Venturoli est également de la partie.

Celui qui a notamment travaillé sur une comparaison des modalités

de la peine en France et en Italie connaît bien l'Université de Corse. Il l'a fréquentée dans le cadre d'un contrat post-doctoral.

Participent également à ce programme le criminologue bruxellois Christophe Adam (lire par ailleurs),

son collègue Philippe Mary, professeur de criminologie, Christina Juhasz, chercheuse en droit pénal à l'Université de Salzbourg, puis le professeur Papatheodorou, un spécialiste venu de Grèce.

N.K.